

INFN Aix-en-Provence

Licence professionnelle comptable-taxateur en alternance 2025-2026

La licence professionnelle comptable-taxateur en alternance est un diplôme universitaire et professionnel. L'Université d'Aix-Marseille et la Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence, qui en assurent la responsabilité pédagogique et administrative, ont délégué à l'Institut National des Formations Notariales d'Aix-en-Provence la gestion générale des admissions, des enseignements et des examens. Les enseignements et les examens se déroulent dans les locaux de l'Institut National des Formations Notariales d'Aix-en-Provence.

La licence professionnelle comptable taxateur en alternance assure une qualification recherchée et une classification T2 dans la convention collective du notariat.

L'étudiant formé est assuré d'un emploi de confiance, avec une faculté de progression intéressante, d'une rémunération attrayante et d'une collaboration étroite avec l'employeur notaire.

Le comptable-taxateur

Le responsable de ce poste clé au sein de l'office notarial tient, à la fois, la comptabilité générale et la comptabilité notariale de l'Etude.

Au titre de la première, il assure la gestion de l'office notarial, le paiement des charges, la comptabilisation des factures, les déclarations sociales (URSSAF, RSI, ...) et fiscales (TVA, paiement sur état...), voire la gestion du personnel (établissement des contrats de travail, déclaration d'embauche, paie, charges sociales).

Au titre de la seconde, il établit la facturation des actes et prestations notariales. Le comptable taxateur doit maîtriser, à la fois, le juridique, le comptable et le fiscal car sa facturation est le reflet de l'acte. Il calcule les émoluments de l'acte, les émoluments des formalités, les taxes et les débours.

Accès à la Licence Professionnelle comptable-taxateur en alternance

Cette licence est réservée aux étudiants titulaires d'un BTS (Comptabilité et gestion, Notariat, Collaborateur Juriste Notarial ou Assistant de manager), d'un IUT (GEA, TC) ou L2 (Economie et gestion) ou titulaires d'un baccalauréat et justifiant de 5 années d'expérience professionnelle en office notarial.

Il est indispensable de justifier d'un contrat de professionnalisation, d'un CDI ou d'un CDD dans un office notarial, pour intégrer la licence professionnelle comptable-taxateur en alternance.

Enseignements de la Licence Professionnelle comptable-taxateur en alternance

Les enseignements sont suivis en alternance, le lundi et le mardi, au 1^{er} semestre puis uniquement le lundi, au second semestre.

Semestre 1

BCC1, Enrichir ses connaissances juridiques

UE1, Droit des contrats

Droit commun des contrats, Contrats spéciaux, Suretés

UE2 Droit patrimonial de la famille

Le couple, Les régimes matrimoniaux, Les successions

BCC2, Maîtriser la comptabilité et la taxe

UE3, Comptabilité générale et découverte de la taxe

Rappel comptabilité générale, Découverte de la taxe

UE4, Comptabilité notariale,

BCC3, Approfondir ses savoirs professionnels

UE5, Déontologie et inspection

Déontologie comptable, Préparation à l'inspection

UE6, Droit fiscal notarial, CM et TD

UE7, Outils informatiques et linguistiques

Informatique notariale, Anglais juridique

UE8, Projet tutoré

Semestre 2 :

BCC1, Enrichir ses connaissances juridiques

UE1, Droit immobilier

Droit des biens, Copropriété, Promotion immobilière

UE2, Droit des affaires

Droit des sociétés, Fonds de commerce, Baux commerciaux

BCC2, Maîtriser la comptabilité et la taxe

UE3, Taxe simple, TD

UE4, Taxe complexe, TD

BCC3, Approfondir ses savoirs professionnels

UE5, Projet tutoré

UE6, Stage

La rentrée aura lieu le lundi 1^{er} septembre 2025 à 9 h 30.

Les enseignements sont dispensés sous le régime de l'alternance. L'alternance fera l'objet d'un rapport de stage présenté par l'étudiant. L'étudiant devra également rédiger un mémoire. Il devra montrer ses capacités d'organisation, de rédaction et de réflexion. Pour se faire, l'étudiant sera encadré par un tuteur enseignant de la formation.

Examens de la Licence Professionnelle comptable-taxateur en alternance

Le règlement d'examen détermine les modalités de la notation de l'ensemble des épreuves d'examen.

Le rapport de stage et le mémoire sont soutenus devant un jury.

Licence Professionnelle comptable-taxateur en alternance : candidatures

L'accès en licence professionnelle comptable-taxateur en alternance est subordonné à une demande d'admission adressée par mail à l'adresse: fc.aixenprovence@inf-n-notaires.fr

Les candidats recevront un formulaire accompagné d'une demande de pièces justificatives.

Les demandes sont instruites par la Commission d'admission qui rend sa décision de façon discrétionnaire.

Les candidatures seront ouvertes du lundi 3 février 2025 au lundi 5 mai 2025.

